



Droit de rétractation [URGENT]

Par SniiKox

Bonjour à tous,

Etant à la recherche d'une nouvelle voiture, je me suis rendu chez un concessionnaire automobile. J'ai alors signé un bon de commande le 25 mars 2017, le cachet du vendeur et ma signature sont présentes sur ce bon de commande. Cependant, j'ai changé d'avis et souhaite me rétracter.

A savoir que - la date de livraison souhaitée est noté sur le bon de commande pour le jeudi 30 mars 2017.

- Il est noté entre parenthèse : "dans les conditions prévues à l'art. R 311.8 et L 311-24 du code de la consommation, ce qui ramène le délai de rétractation à la date de livraison du bien sans pouvoir jamais être inférieur à trois jours ni excéder sept jours."

J'aimerais savoir s'il est possible que je fasse office de mon droit de rétractation et si oui, comment faire ?

Je remercie d'avance toutes vos réponses.

Par janus2

Bonjour,

Il n'y a pas de droit de rétractation pour une commande passée en concession, sauf dans le cas d'un achat à crédit affecté et à condition que le bon de commande précise bien "achat à crédit". Dans ce cas seulement, en renonçant au crédit, vous vous rétractez en même temps de la vente sur laquelle porte ce crédit.